

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/ordonnance/1932/08/04/1932080451/justel>

Dossier numéro : 1932-08-04/31

Titre

4 AOUT 1932. - Code électoral communal bruxellois.

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 14-08-2023 inclus.

Note : Loi électorale communale coordonnée le 04-08-1932, et adaptée par ORD 2006-02-16/35, En vigueur : 10-03-2006

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 28-02-2006 page : 12174

Entrée en vigueur : 10-03-2006

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ORD 2023-07-20/10, art. 119, 011; En vigueur : 24-08-2023>